

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	13

Séance du 23 février 2024

Date de la convocation
19 février 2024

Date de la séance
23 février 2024

N°2024\_02\_01

Fermeture du centre des sapeurs-pompiers volontaires de Prouilly

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois février à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISE (Maire).*

**Présents :** Catherine MALAISE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Frédéric LEFEVRE, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

**Absents ayant donné procuration :** Claude LÉVÊQUE par Catherine MALAISE

**Absents excusés :**

**Absents :** Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA

**Secrétaire de séance :** Chantal WAGNER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles R. 1424-35 et R. 1424-37,

VU la délibération n° 2016-12-14 du 30 décembre 2016, relative à la convention pour la gestion de l'unité d'assistance et de sauvegarde,

VU la délibération n° 2022-12-05 du 8 décembre 2022, portant sur la fin de la convention de gestion de l'unité d'assistance et de sauvegarde entre le Grand Reims et la commune de Prouilly,

**CONSIDÉRANT** la demande de la Communauté Urbaine du Grand Reims auprès de la commune, de délibérer au sujet de la fermeture du centre des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Prouilly,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de délibérer au sujet de la fermeture du centre des Sapeurs-Pompiers de Prouilly, afin que le conseil communautaire de la Communauté Urbaine du Grand Reims puisse acter la fermeture du centre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de fermer le centre des sapeurs-pompiers volontaires de Prouilly,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Le Maire,  
Catherine MALAISE

*C. Malaisé*



RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/02/2024 051-215104159-20240223-2024_02_01-DE

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/02/2024 051-215104159-20240223-2024_02_01-DE